

## 2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 38,4 euros en 2021 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 44,0 % du salaire brut. Cette part est plus importante dans l'industrie et le tertiaire que dans la construction. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce dernier secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

De 2013 à 2021, la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre a été modérée en France grâce à la mise en place de diverses mesures comme, par exemple, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** entre 2013 et 2018, ou, plus récemment, les dispositifs adoptés pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, plan « 1 jeune 1 solution »). En 2020, le coût horaire moyen a toutefois nettement augmenté (+ 4,1 %), principalement en raison d'un effet de composition : les salariés les plus concernés par le chômage partiel, donc temporairement sous-représentés, sont souvent des ouvriers et des employés, dont les salaires horaires sont les plus faibles. Par contrecoup, en 2021, la baisse du recours au chômage partiel limite la hausse

du coût horaire du travail (+ 0,2 % en moyenne sur l'année).

En 2020, dans le secteur privé, le **salaire brut en équivalent temps plein (ETP)** s'élève en moyenne à 39 600 euros par an ► **figure 2**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (61 900 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (56 600 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (27 000 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2021, le **salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), rebondit de 6,3 % en moyenne sur l'année, après avoir chuté de 4,4 % en 2020 avec le recours massif au chômage partiel ► **figure 3**. En effet, ce dispositif, s'il a permis de contenir les pertes d'emploi durant la crise sanitaire, a conduit à substituer des indemnités (non considérées comme du salaire) à une partie des salaires. Fin 2021, le SMPT nominal dépasse sa trajectoire d'avant-crise sanitaire. Le rebond est cependant limité en termes réels (*i.e.* une fois ôtée la hausse des prix), compte tenu d'un net regain d'inflation depuis l'automne 2021. L'évolution du SMPT comporte deux composantes : les éléments conjoncturels, affectés en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie des arrêts maladie ou du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes), et les mouvements tendanciels des salaires, reflétés par le **salaire mensuel de base (SMB)**, aux fluctuations bien plus modérées en 2020 et en 2021. ●

### ► Définitions

**Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), salaire brut, salaire en équivalent temps plein (ETP), salaire moyen par tête (SMPT), salaire mensuel de base (SMB) : voir Glossaire.**

### ► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2020 – Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1898, avril 2022.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.

## ► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2021, et évolution en 2020 et 2021

	Niveaux			Évolution annuelle du coût horaire	
	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements	2020/2019	2021/2020
	(en euros)	(en euros)	(part en %)	(en %)	(en %)
Industrie	40,4	27,6	46,0	2,8	0,3
Construction	34,5	24,5	40,4	3,6	0,0
Tertiaire	38,1	26,4	43,9	4,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>38,4</b>	<b>26,6</b>	<b>44,0</b>	<b>4,1</b>	<b>0,2</b>

**Lecture :** en 2021, le coût horaire de la main-d'œuvre est de 38,4 euros, dont 26,6 euros pour les salaires et traitements. Il a augmenté de 0,2 % en 2021.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

**Sources :** Insee, indice du coût du travail (ICT) pour les évolutions ; Eurostat, *Labour cost survey, annual data* pour les niveaux.

## ► 2. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein (ETP) en 2020 dans le secteur privé

	en milliers d'euros						Ensemble
	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés		
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	75,8	44,4	30,8	33,2	28,3	<b>44,3</b>	
Construction	60,2	40,0	30,6	30,1	25,1	<b>35,4</b>	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	68,5	38,0	26,8	28,6	25,7	<b>36,2</b>	
Transports et entreposage	62,6	38,4	30,9	29,8	27,0	<b>35,8</b>	
Hébergement-restauration	46,2	32,7	23,7	26,1	24,2	<b>27,0</b>	
Information-communication	64,5	38,5	33,8	35,5	28,8	<b>56,6</b>	
Activités financières et d'assurance	86,1	43,7	35,0	33,8	29,9	<b>61,9</b>	
Activités immobilières	64,8	37,6	30,6	29,3	26,3	<b>41,6</b>	
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	70,7	37,0	28,4	27,9	24,0	<b>40,2</b>	
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	58,8	34,3	26,3	25,4	14,3	<b>31,4</b>	
Autres activités de services	53,4	36,1	26,4	27,7	22,2	<b>33,8</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>69,4</b>	<b>38,8</b>	<b>27,6</b>	<b>30,3</b>	<b>24,4</b>	<b>39,6</b>	

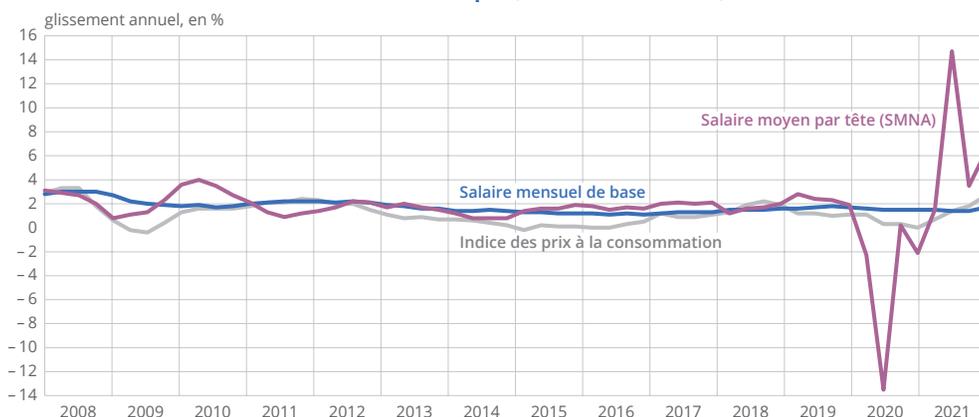
<sup>1</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

**Lecture :** en 2020, le salaire brut annuel moyen en ETP dans les transports et l'entreposage est de 35 800 euros.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2020.

## ► 3. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2021



SMNA : secteur marchand non agricole.

**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, le salaire moyen par tête dans le SMNA augmente de 6,4 % en glissement annuel.

**Champ :** France hors Mayotte, pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France, pour le salaire moyen par tête.

**Sources :** Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.